

---

# MODE D'EMPLOI DE LA CARTE DES OBSTACLES ARTIFICIELS ISOLES (OAI)

---

Les Obstacles Artificiels Isolés fournis, sont ceux situés à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques, dont la hauteur hors sol est égale ou supérieure à 50 m hors agglomération et 100 m en agglomération. Ne sont pas inclus :

- les obstacles neutralisés par l'application des arrêtés du 20 janvier 1948 relatif au survol de Paris et du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
- les obstacles longilignes difficiles à décrire sous forme de liste et pour lesquels il y aura lieu de se référer à la carte aéronautique de la France au 1/500 000 sur laquelle figurent les lignes à haute tension de 225 kV et plus, ainsi que les principales traversées de vallée, téléphériques, etc.

Cette liste ne saurait avoir un caractère exhaustif et sera complétée au fur et à mesure de la réception des renseignements.

## 1. FICHIERS TABLES

---

Le SIA fournit à la DIA le dernier fichier XML en vigueur, qui correspond à une extraction de la base NOPIA. A partir de ce document, 4 fichiers sont générés au format « .csv » :

- « ADD\_ N° de l'AMDT » pour les obstacles ajoutés.
- « UPD\_ N° de l'AMDT » pour les obstacles modifiés.
- « DEL\_ N° de l'AMDT » pour les obstacles supprimés.
- « FULL\_ N° de l'AMDT » pour l'ensemble des obstacles

---

### *Entêtes de chaque colonne*

---

« **TXT\_NAME** » ou « **NumeroNom** » : Numérotation de l'Obstacle.

Les obstacles sont identifiés par 5 chiffres. Les deux premiers correspondent au numéro du département dans lequel ils sont implantés, les trois derniers au numéro d'ordre dans le département.

Les parcs éoliens sont identifiés par la lettre E suivie de 4 chiffres. Les deux premiers correspondent au département dans lequel ils sont implantés, les derniers au numéro d'ordre dans le département.

« **GEO\_LONG** » ou « **Longitude** » : **Longitude de l'Obstacle en centésimale.**

« **GEO\_LAT** » ou « **Latitude** » : **Latitude de l'Obstacle en centésimale.**

« **Wgs84** » : Précision des coordonnées WGS 84

0= précision 1 seconde

1= précision 0.1 seconde

2= précision 0.01 seconde

X = non Wgs84

« **CODE\_TYPE** » ou « **TypeObst** » : Type de l'Obstacle.

Antenne – Bâtiment – Câble - Centrale thermique - Château d'eau – Cheminée - Derrick – Eglise - Eolienne(s) – Grue - Mât – Phare marin – Pile de pont – Portique - Pylône – Silo – Terril – Torchère – Tour – Treillis métallique - Autre

« **Combien** » : Nombre d'obstacles.

(O pour nb inconnu)

Entier (0 à 99)

« VAL\_ELEV » ou « **AmslFt** » : Altitude AMSL du sommet de l'Obstacle (ft).

« VAL\_HGT » ou « **AgIFt** » : Hauteur hors sol de l'Obstacle (ft).

« CODE\_LGT » ou « **Balisage** » : Balisage de l'Obstacle.

Jour : Balisage de jour.

Jour et nuit : Balisage de jour et de nuit.

Non balisé : Non balisé.

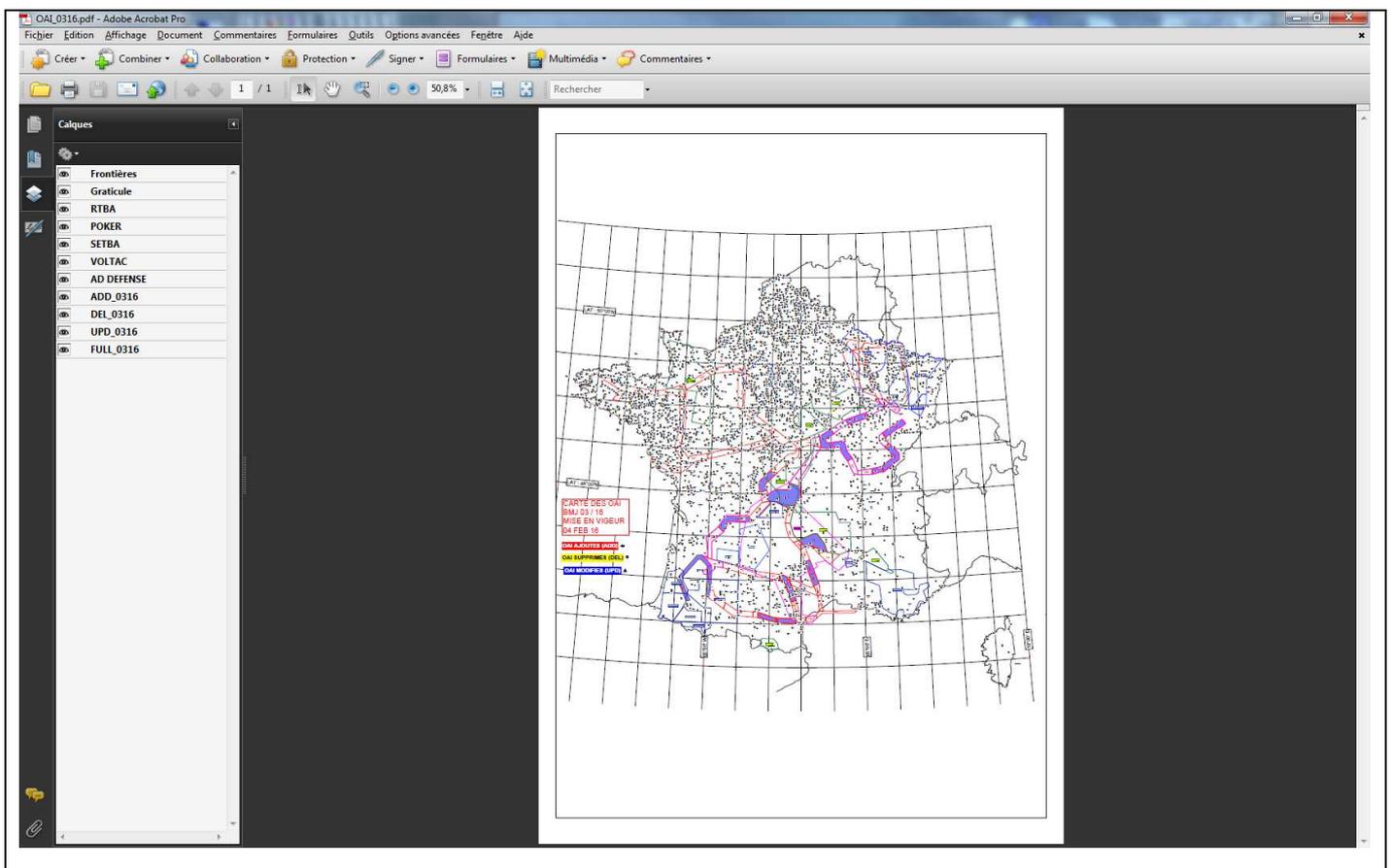
Nuit : Balisage de nuit.

« TXT\_DESCR\_TYPE » ou « **Remarque** » : Remarques sur l'Obstacle.

En règle générale lorsque plusieurs obstacles sont groupés, la position et les caractéristiques de l'obstacle le plus élevé ont été les seules retenues. Exceptionnellement, et en particulier lorsque des obstacles forment une nappe relativement étendue, les coordonnées géographiques moyennes ont été indiquées. Mention est faite dans cette partie.

## 2. LA CARTE

La présentation des OAI est une carte au format (A3 portrait) pdf composée de plusieurs calques superposés.



*Cette carte est consultable sur le site Intradef de la DIA.*

Pour accéder aux fonctionnalités offertes, il faut, soit télécharger la carte et l'ouvrir avec Adobe Reader, soit cliquer à droite sur le lien et ouvrir avec IE Tab.

Les calques « de fond » sont dans l'ordre d'empilement du bas vers le dessus :

- **Frontières** : représentation des frontières françaises et pays limitrophes.

- **Graticule** : représentation d'un carroyage géographique latitude longitude en Lambert 93. Ce calque comprend également le titre de la carte avec sa date de mise en vigueur et la légende.
- **RTBA** : représentation du réseau RTBA avec le numéro des zones R. Le tampon de 5 Nm n'est plus représenté.
- **Poker** : représentation de la Zone préférentielle d'entraînement dans le cadre de l'exercice Poker.
- **SETBA** : zones d'entraînement au vol TBA des hélicoptères ainsi que les itinéraires de transit préférentiels entre les zones.
- **VOLTAC** : Zones d'entraînement au vol TBA des hélicoptères.  
Les zones SETBA, VOLTAC et les itinéraires sont décrits dans le MIAM partie ENR 5.2.
- **AD DEFENSE** : Activité d'ACFT « Défense » sur ces Aérodomes.

Sur ces calques de fond, invariables, viennent se superposer, à chaque amendement, les calques des OAI ajoutés (ADD), modifiés (UPD), supprimés (DEL) et le calque de tous les OAI (FULL).

Pour plus de lisibilité, chaque utilisateur peut afficher/masquer des calques en cliquant sur « l'œil » lui correspondant affiché dans la colonne de gauche.

Il est également possible de zoomer sur la carte jusqu'à 6400 % et de l'imprimer.

L'étiquette des obstacles ajoutés fait apparaître le numéro de l'obstacle et son altitude au sommet sur fond rouge.

L'étiquette des obstacles supprimés fait apparaître le numéro de l'obstacle sur fond jaune.

L'étiquette des obstacles totaux fait apparaître le numéro de l'obstacle, sa nature et son altitude au sommet.